

## Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du Vendredi 05.10.2012

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

L'an deux mille douze, le vendredi 05 octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués (date de la convocation : 28.09.2012), se sont réunis sous la présidence de Mr. Rémy ANDRE, Maire.

*(Conseillers municipaux en exercice : 10)*

Etaient présents :

Mr. ANDRE, Maire,

Mme ZAMPROGNO-ANDRE, Mr. CRIPIA, Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mme VOLTO,  
Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR, conseillers municipaux.

Absente : Mme VOUZELLAUD.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆  
Secrétaire de séance : Mr. CRIPIA est désigné secrétaire de séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆  
L'ordre du jour de la séance est arrêté comme suit :

n° d'ordre	n° de délibération	Points de l'ordre du jour
1	---	Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11.09.2012
2		Information du Conseil Municipal sur la situation de la Municipalité.
3	--	Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).
4	n° 2012/150	Subventions aux associations (Comité d'Animation, Festi Grenade)
5	n° 2012/151	Proposition d'étude pour l'établissement d'un cahier des charges en vue du projet de restauration du tableau « La Gloire Céleste

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆  
Mr. le Maire note la participation massive du public. Il se réjouit que le public s'intéresse aux affaires de la commune.

### Approbation du procès verbal de la réunion du Conseil Municipal du 11.09 2012.

Mr. le Maire soumet le procès verbal de la réunion du 11.09.2012 à l'approbation du Conseil Municipal : il est adopté à l'unanimité des membres présents.

## Information du Conseil Municipal sur la situation de la Municipalité.

Mr. le Maire indique que c'est le 11.09.2012, au cours de la réunion du Conseil Municipal, que les surprises ont débuté. Il rappelle qu'en fin de séance, Mr. LACOME a donné lecture d'un courrier adressé au Maire de Grenade. Dans ce courrier, Mr. LACOME indique : « ... *N'étant plus en mesure aujourd'hui de travailler avec le Maire de ma ville, je vous demande de me retirer la délégation de fonction d'adjoint au maire conformément à l'article L2122-20 du CGCT...* ». Mr. le Maire explique que Mr. LACOME ayant fait une lecture publique de ce courrier et dans la mesure où il n'y avait pas eu de concertation, il n'a pu faire autrement que d'accepter sa demande. Il dit lui avoir proposé une rencontre pour avoir des explications. Mr. LACOME n'a pas souhaité le rencontrer seul et a demandé la présence de Mr. DELMAS et de Mr. SCHIELE. Le rendez-vous a été fixé le lundi 17.09.2012, mais aucun des trois élus ne s'est présenté. Mr. le Maire indique qu'il a ensuite été invité, le mardi 18.09.2012, par le Groupe Majoritaire, en salle du Conseil Municipal, lequel lui a remis le courrier suivant :

*« ...Mr. le Maire de Grenade,*

*En mars 2008, le Groupe Majoritaire vous a élu au poste de Maire de la commune.*

*En novembre 2010, compte tenu de votre non-respect des décisions de la majorité, nous avons mis en place un nouveau fonctionnement. Depuis cette date, à de nombreuses reprises, vous n'avez pas respecté cet engagement. En conséquence, suite au Conseil Municipal du 11 septembre 2012, le groupe majoritaire réuni le 17 septembre 2012 demande votre démission immédiate et sans délai de votre poste de Maire. ».*

Mr. le Maire indique avoir demandé au Groupe Majoritaire des explications, mais celui-ci n'a pas souhaité lui en donner. De son côté, il a répondu que la Constitution était ainsi faite : « Seul le Préfet et le Premier Ministre peuvent démettre un Maire de ses fonctions ».

Suite à cette réunion, le 18.09.2012, il dit avoir téléphoné à son 1<sup>er</sup> Adjoint, pour savoir s'il acceptait de lui donner quelques explications. Au cours de leur rencontre, il est apparu comme évident qu'il n'y avait plus aucune confiance entre le Maire et son 1<sup>er</sup> Adjoint. Il indique avoir pris les décisions qui s'imposaient : le 19.09.2012, en prenant un arrêté retirant les délégations de fonctions accordées à Mr. LACOME, comme celui-ci le demandait, et en prenant un arrêté retirant les délégations de fonctions accordées à Mr. DELMAS. Mr. le Maire rappelle l'article 4 de l'arrêté portant délégation de fonctions aux adjoints : « ... *Les responsabilités inhérentes à l'administration de la Commune de Grenade peuvent être réparties aux termes de l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Locales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions. Ces délégations ne peuvent en aucun cas faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tout acte ou décision se rapportant aux attributions déléguées. Sauf impossibilité constatée, les arrêtés sont revêtus de la signature du Maire. De même, les convocations du Conseil Municipal seront faites uniquement sur son ordre et sa signature.* ».

Mr. le Maire fait remarquer que la responsabilité est entièrement acquise au Maire et les délégations de fonctions qu'il donne aux Adjoints, sont faites sous sa responsabilité. Le 19.09.2012, suite à ces deux arrêtés, le Conseil Municipal était encore au complet avec 5 adjoints et 22 conseillers municipaux en exercice.

Le 20.09.2012, Mr. le Maire indique avoir reçu une autre lettre, lettre également adressée à Mr. le Préfet :

*« Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne,  
Monsieur le Maire de Grenade sur Garonne,*

*Nous, soussignés, Mesdames Claudine LE BELLER, Ghislaine BENTROB-FIORITO, Monique LOUGE, Messieurs Théo KACZMAREK, Jean-Luc LACOME, Marc SCHIELE, Jean-Paul DELMAS, démissionnons de notre fonction de conseiller municipal et d'adjoint au maire de la commune de Grenade pour les raisons suivantes :*

*Monsieur le Maire a :*

- *Un comportement autoritaire et individualiste,*
- *Un comportement abusif avec les élus qui ont une liberté d'action et de parole limitées pour exercer le mandat pour lequel ils ont été élus,*
- *Le non respect des élus,*
- *Un climat de travail anxieux avec les élus.*

*Nous, soussignés, Mesdames Monique D'ANNUNZIO, Nadine HADROT, Sabine MANZON, Dominique BRIEZ, Sandrine SCHIELE, Françoise CHAPUIS, Messieurs Serge NADALIN, Serge BOISSE, Eric ANSELME, Kader ISSAD, Laurent PEEL, Pascal POCHON, conseillers municipaux de la commune de Grenade, démissionnons de notre fonction de conseiller municipal pour les raisons invoquées ci-dessus.*

*Nous ne pouvons plus cautionner le fonctionnement et la gestion de notre commune tels qu'ils se font aujourd'hui.*

# DÉLIBÉRATIONS

*Cette lettre rédigée en double original, est envoyée au Maire de Grenade pour ce qui concerne la démission des conseillers municipaux et au Préfet de la Haute-Garonne pour ce qui concerne la démission des adjoints au maire en lui demandant de bien vouloir accepter la démission de ces derniers. Suivent les signatures. » .*

Dès réception de ce courrier, Monsieur le Maire dit avoir accusé réception des démissions et avoir pris, le 21.09.2012, un arrêté retirant les délégations de fonctions des 5 adjoints restants et de 3 conseillers municipaux délégués.

Le 24.09.2012, Mr. le Préfet, après avoir indiqué que les Adjoints démissionnaires de leur mandat de conseiller municipal étaient automatiquement démissionnaires de leur mandat d'adjoint, est revenu sur cet avis et a accordé et pris acte de la démission des 7 Adjoints.

Depuis cette date, le Conseil Municipal compte 10 membres et est pratiquement au complet car il explique qu'il a des difficultés à joindre Mme VOUZELLAUD qui est souffrante. Le Conseil Municipal comporte désormais 6 élus de la minorité devenue majoritaire et 4 élus de la majorité dont 3 présents devenue minoritaire. Il ajoute que le Préfet a souhaité maintenir le Maire dans l'ensemble des fonctions déléguées par le Conseil Municipal. Le Maire, assisté des services, continuent à gérer les affaires courantes de la commune, avec la lourde charge de faire respecter les décisions qui avaient été prises par le Conseil Municipal. Il explique qu'il y a des chantiers en cours et que d'autres doivent être mis en œuvre. Il fait remarquer que la commune aurait à payer des indemnités aux entreprises attributaires des marchés, si elle décidait de repousser les dates de démarrage des travaux.

Mr. le Maire indique avoir été reçu, le 24.09.2012, par la Secrétaire Générale de la Préfecture, en présence de la Directrice Générale des Services de la commune et la Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes Save et Garonne. Au cours de cet entretien, a été évoquée l'obligation d'organiser des élections puisque Grenade est une ville de plus de 3500 habitants, et plus du tiers du Conseil Municipal a démissionné. Mr. le Maire rappelle que la liste majoritaire ne disposait plus de réserves pour compléter les sièges vacants. Le Préfet a proposé au Ministère, les dates suivantes : 18 et 25.11.12 ou 25.11.12 et 02.12.2012. A ce jour, les dates ne sont pas connues, l'arrêté ministériel n'ayant pas encore été pris. La secrétaire générale de la Préfecture a confié au maire en fonction la charge d'organiser ces élections. Mr. le Maire demande aux conseillers municipaux, s'ils ont des questions.

Mr. VIZZINI prend la parole. Il reprend un extrait du courrier du 20.09.2012 du groupe majoritaire adressé à Mr. le Maire : « ...*Nous ne pouvons plus cautionner le fonctionnement et la gestion de notre commune tels qu'ils se font aujourd'hui...* ». Il fait remarquer que depuis le début du mandat, tous les budgets ont été votés par le groupe majoritaire. Il dit ne jamais avoir vu, hormis lors de la dernière séance, aucune opposition formalisée au sein du Conseil Municipal. Il estime que cette lettre du groupe majoritaire ne le dédouane pas de ses votes depuis 2008.

Mme VOLTO indique qu'elle souhaite saisir cette occasion particulière, la présence massive et inhabituelle du public, et la présence de la presse, pour faire un point. Elle dit avoir un rôle particulier au sein du Conseil Municipal, en tant que conseillère municipale, mais aussi en tant que conseillère générale. Elle déclare : « *...J'ai toujours su faire mon travail de conseillère générale, sans sectarisme, avec rigueur et discernement. C'est une rigueur issue de mes fonctions de fonctionnaire territoriale, et c'est une rigueur toute féminine car les femmes savent les difficultés du quotidien, les prudences nécessaires pour l'avenir. C'est pourquoi Mr. le Maire, je vais devant vous en tant que conseillère générale, élue de la ville de Grenade, faire le point sur les actions du Conseil Général en faveur de la commune de Grenade* ».

Mr. le Maire fait remarquer à Mme VOLTO qu'il s'agit d'une réunion du Conseil Municipal. Il pense que ce n'est ni le moment, ni l'endroit pour faire une telle déclaration.

Mme VOLTO pense qu'au contraire, personne ne comprendrait que dans un moment pareil, elle ne fasse pas un point. Elle ajoute qu'ainsi, chacun pourra en prendre connaissance et si référer, y compris dans les débats démocratiques à venir. Elle poursuit sa présentation : « *Les demandes de subventions de la ville auprès du Conseil Général ont toujours été votées à l'unanimité par le Conseil Municipal. Après des années durant lesquelles le pouvoir sarkosiste a transféré des charges, sans transférer des recettes, après des années de crise durant lesquelles les dépenses sociales consécutives à la hausse du chômage augmentent, nous sommes toujours très attentifs à ce que chaque euro soit le plus utilement dépensé. Même les meilleurs gestionnaires savent que le Conseil Général est le partenaire indispensable des collectivités. Et il s'agit bien de la ville de Grenade. Dans un contexte de crise économique, les dossiers doivent être de plus en plus argumentés et défendus. Les communes ont le devoir de les étudier et de les préparer de mieux en mieux. Je donnerai simplement un chiffre, car je ne veux pas alourdi la séance. Simplement, rappeler que depuis le début du mandat, la ville de Grenade a perçu la somme de 2.443.179 €*

*et ce n'est pas indépendant de mon rôle de conseillère municipale et de conseillère générale. Tout cela dans différents domaines : l'enfance, la prévention et l'éducation. Elle fait remarquer qu'en ce qui concerne les écoles, il ne s'agit pas d'une compétence du Conseil Général mais d'une compétence communale. C'est par la politique volontariste du Département que les projets de la commune de Grenade ont pu être financés. Je ne parle pas de la voirie ; le pool routier est financé également. Il y a là, comme ailleurs, toujours des donneurs de leçons qui croient qu'ils peuvent entrer juste en fin de partie pour tirer les pénaltys. C'est pourquoi cette présentation était des plus utiles. Mr. le Maire, vous avez notamment annulé l'inauguration du CCAS et je ne crois pas qu'il fallait le faire. Les agents de la commune, des bénévoles ont travaillé pour cela et leur travail mérite respect. Depuis 4 ans, certains élus n'ont participé pratiquement à aucune manifestation et cela ne changera pas. Peut-être aurons-nous une affluence cette année, lors des célébrations du 11 novembre. Cela ne trompera pas les associations patriotiques et des anciens combattants. Mon devoir en tant que conseillère générale largement élue par les grenadains et les grenadaines, était d'assurer le quotidien et de préparer l'avenir, ce que je poursuivrai jusqu'en 2015. C'est mon devoir, c'est ma fierté, c'est ma passion envers les habitants de la commune de Grenade et je tenais à le préciser ce soir puisque vous êtes là réunis en ce Conseil Municipal. Merci. ».*

Mr. CRIPIA s'adresse à Mme VOLTO. Il lui fait remarquer qu'elle est en train de dire qu'elle a fait son travail. Il lui dit : « bravo, c'est bien ! ». Il pense qu'elle est là pour ça et qu'il n'y a peut-être pas à en tirer plus de gloire. Il fait remarquer que les autres élus font également leur travail. Il ajoute qu'elle aurait pu éviter l'allusion anti-sarkosiste et la référence à la crise, car il pense que ce n'est pas le sujet.

Mme VOLTO répond que ce n'était pas l'objectif. Elle indique qu'elle souhaitait juste énoncer en présence d'un public nombreux, le travail qui est fait pour la ville. Elle pense que c'est essentiel de le rappeler parce que tout le monde n'en a pas forcément connaissance.

Mr. CRIPIA demande à Mme VOLTO si elle fait son travail, uniquement parce qu'il a du public présent.

Mme VOLTO pense qu'elle fait son travail et qu'il est important de le dire.

Mr. CRIPIA termine en indiquant : « je vous en félicite, continuez ! ».

Mr. VIZZINI demande à revenir dans le débat et à poursuivre l'ordre du jour.

Mr. le Maire indique qu'il va donner lecture d'un texte, qu'il n'avait pas forcément au départ l'intention de lire : « *Le 21 septembre 2012, après être passé par le 11, les ex élus de la majorité municipale de Grenade ont décidé de se lancer à la conquête du pouvoir suprême : être maire de Grenade. Depuis plus de 20 ans cette ville très agréable à vivre, on le disait encore tout à l'heure avec les nouveaux arrivants, au potentiel extraordinaire vit dans l'instabilité politique permanente, l'alternance régulière étant devenue un mode de gouvernance, ce qui était normal, c'est un mode de gouvernance, malgré la qualité respectée des magistrats successifs. En 2008, une liste, détachée de toute ambition politicienne, emportait les élections et semblait prometteuse, de calme et de sérénité. Durant 4 ans et demi, avec méthode dans la concertation avec la population et obéissant à une charte de développement durable, la ville s'est structurée, elle s'est dotée d'un pôle jeunesse, avec la réhabilitation de l'ancienne gare et de la halle aux agneaux, d'un pôle social avec la réhabilitation de la maison Chiomento, d'un pôle enfance qui sort de terre chemin de montagne avec la future école, le centre de loisirs, la crèche, mais il y a également le début d'une rénovation du patrimoine avec la halle place Jean Moulin, l'orgue, les travaux de l'église, sans oublier l'embellissement de la ville avec son fleurissement, et allait être mis en chantier, le cours Valmy, qui va bientôt débiter, les trottoirs de la bastide, le chemin de Montagne, et le rond point devant la mairie. Méthodologie, polarisation, réhabilitation, rénovation, tout cela est de mon fait, qui pour assurer la réussite du projet ait su tisser au dessus de Grenade des liens assez solides avec les institutions voisines. La communauté de communes que je préside, le Pays Tolosan, le SCoT Nord-Toulousain, la Communauté Urbaine, le Département, la Région et surtout on a su renouer des liens avec l'Etat avec la Préfecture, et la Direction Régionale des Affaires Culturelles, avec son rôle régalien faisant bénéficier Grenade de subvention dont elle avait été écartée depuis longtemps. Pour illustration, l'Etat a financé à hauteur de 50% la réfection de la halle, le centre de loisirs, et une grande partie de l'ancienne gare, c'est quand même assez exceptionnel. Pour assumer quotidiennement ce rôle de valorisation de l'image de Grenade, je me suis appuyé sur mon équipe, sur mes adjoints, principalement, en toute confiance, afin que ceux-ci puissent concrétiser et matérialiser tous ces projets, suivant au plus près la vie des grenadains, les aidant à leur épanouissement, autorisant l'accès aux activités culturelles et sportives, tout ceci évidemment sous mon autorité, et mon contrôle, car les institutions républicaines et les décisions démocratiques l'ont voulu ainsi. Le seul responsable c'est le maire, choisi par ses concitoyens, et c'est lui qui répond de tout devant les grenadains, et devant la loi. Jusqu'au 11 septembre, tout se passait bien en apparence. Les tâches qui m'incombent sont lourdes, évidemment passionnantes, elles mobilisent la quasi-totalité de mes activités, mais Grenade mérite un engagement à cette*

# DÉLIBÉRATIONS

hauteur excluant tout dilettantisme amateur, la gestion humaine, administrative, les perspectives pour les années à venir, les responsabilités ne sauraient être assimilables à la direction du club des amis du bilboquet. Les stratégies, les enjeux, sont tout autre, ils doivent être élaborés avec une équipe soudée, responsable, enthousiaste, qui œuvre sans arrière pensée, privilégiant la réussite collective de toute la communauté à toute considération égocentrique. Une magnifique pièce à jouer où chacun possède son rôle mais où l'auteur est le maire. Auteur mais aussi metteur en scène qui veillera à utiliser les talents de chacun mais aussi à contenir les vellétés des uns, les ambitions des autres, quand elle ne s'accorde pas forcément avec l'intérêt général. Tout ceci dans le calme, la détermination, l'harmonie. Les résultats sont là, Grenade s'est bien développé dans la stabilité mais comme tout objet devenu alléchant, il aiguise les convoitises, et sortent alors du bois, quelques affamés qui croqueraient bien les marrons que j'ai tiré du feu. En effet tout cela est bien dommage, car la démission du groupe majoritaire replonge Grenade dans le monde de ses chimères, crée de nouveau de l'instabilité alors que la population attendait des élus qu'ils agissent de manière plus responsables, dommage car même si le syndrome d'iznogoud semble avoir atteint certains adjoints, la population appelle ses élus à assumer leurs responsabilités, non pas à les fuir, poussés par des intrigues de comploteurs. Mais ne nous y trompons pas, les responsabilités que les élus doivent assumer sont avant tout des devoirs vis à vis du mandat qui leur est confié à ne pas confondre avec du pouvoir. De plus n'oublions pas le principe de Peter qui dit que : Chaque employé tente de s'élever à son niveau d'incompétence, et si dans l'entreprise que certains ici connaissent bien, un bon cadre ne fait pas forcément un bon patron, à la mairie, un bon adjoint ne fait pas forcément un bon maire. Maintenant c'est la population qui devra faire son choix et à elle d'assumer son statut démocratique devant les responsabilités et les ambitions politiques révélées de certains, elle devra trancher. En attendant j'assume et j'assumerai mes responsabilités jusqu'au bout en toute sérénité car les fantaisistes reproches qui me sont faits, je ne sais voir que des procès d'intention et des griefs racornis de personnes frustrées plus préoccupées par leur petits intérêts. Je n'ai rien vu jusqu'à présent sur tout ce qui a été développé et sur les programmes qui ont été respectés. Gestion publique respectueuse, projet de développement de la ville, sont les seules lignes de conduite. Elles nécessitent parfois de se rendre impopulaire parmi les gens qui jadis me courtoisaient. Mon avenir politique est aujourd'hui entre les mains des grenadains et des grenadaines, les seuls qui jugeront de l'irresponsabilité de ceux qui ont jeté en pâture, le statut républicain de nos institutions. Je puise ma force dans ma conscience, les mots sont forts peut être, mais surtout dans la confiance des habitants de notre ville qui ne se laissent pas charmer ni endormir par de fourbes discours de buvettes de stade. »

Mr. VIZZINI dit être obligé d'intervenir, après l'intervention de Mme VOLTO et puis celle de Mr. ANDRE. Il trouve extrêmement dommage que le Conseil Municipal serve à régler ce genre de problèmes. Par ailleurs, il souhaite faire remarquer que Mr. le Maire a dressé un tableau très positif des 4 dernières années. Or, la situation budgétaire de la commune l'est beaucoup moins. Il indique qu'il aurait souhaité que le contexte actuel ait été évoqué simplement, et que ce Conseil Municipal ne devienne pas une caisse de résonance électorale. Il pense que ce n'est pas le lieu et demande à revenir à l'ordre du jour.

Mr. le Maire indique qu'il devait des informations au Conseil Municipal, sur les faits qui se sont avérés et souligne que c'était un point inscrit à l'ordre du jour.

Mr. VIZZINI demande à être avisé au plus tôt, des dates officielles des élections.

Mr. le Maire répond qu'il n'y manquera pas, comme il s'est attaché à le tenir informé, ces jours derniers, de l'évolution de la situation de la Municipalité.

Mr. VIZZINI remercie Mr. ANDRE.

Mr. le Maire informe les conseillers municipaux d'un conseil de classe, le 18.10.2012, à l'école JC GOUZE, et explique qu'il ne pourra pas y assister car une réunion du Conseil Communautaire est programmée au même moment. Il demande si un des 9 conseillers municipaux présents dans l'assemblée serait volontaire pour représenter la commune.

Mr. VIZZINI s'étonne. Il rappelle que le groupe minoritaire demande depuis le début du mandat à participer aux différentes réunions des commissions. Le groupe majoritaire a toujours refusé. Aujourd'hui, on demande aux élus du groupe minoritaire, d'aller représenter la commune. C'est, d'après lui, un peu fort de café. Il pense que ce n'est pas raisonnable.

Mr. le Maire pense qu'il se devait de poser la question vis-à-vis du conseil d'école et prend note de la réponse claire de Mr. VIZZINI.

Mr. CRIPIA intervient pour indiquer qu'il se porte volontaire pour représenter la commune lors de cette réunion.

**Informations règlementaires : Décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire (article L2122-22 du C.G.C.T.).**

Mr. le Maire rend compte aux conseillers municipaux, des décisions qu'il a prises, dans le cadre de la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal :

*Décision n° 24/2012 du 10.09.2012 : Attribution du marché de travaux « Aménagement du Cours Valmy - RD 29 ».*

Vu la consultation lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (articles 26 28 et 40) du Code des Marchés Publics, concernant les travaux d'aménagement du Cours Valmy, RD29,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence (avis transmis à la publication sur le site de la commune, la plateforme de dématérialisation de e-marchespublics.com, et le BOAMP le 20 juillet 2012. L'avis est également affiché en Mairie),

Vu le rapport d'analyse administrative réalisé en date du 23 août 2012,

Vu le compte rendu de la commission ad hoc en date du 6 septembre 2012 (à 18h00), à l'occasion de laquelle le bureau d'étude Séba Sud-Ouest, maître d'œuvre pour la réalisation des travaux, a présenté son analyse technique, **le marché public de travaux « Aménagement du Cours Valmy » a été attribué à la société Eiffage, ZI de la Madeleine, BP Flourens, 31132 Balma Cedex, pour un montant de 324.820,80 € HT, soit 388.485,68 € TTC.**

Mr. le Maire ajoute que les travaux vont débiter le 22 octobre prochain. Plusieurs réunions d'information et de concertation ont été organisées. Les riverains ont été reçus, ainsi que les artisans et les commerçants. A l'issue de ces réunions, certaines demandes ont été entendues. Une nouvelle réunion est programmée prochainement avec les artisans et les commerçants, avec la présentation définitive du chantier.

Mme VOLTO indique avoir été alertée par des commerçants inquiets. Elle précise qu'elle a également abordé ce problème en réunion cantonale de voirie. Elle demande quelle option a été retenue au final par la commune : la circulation sera-t-elle complètement interrompue pendant 3 mois, ou bien a-t-on décidé de bloquer seulement une partie de la circulation, multipliant par deux la durée du chantier ? Les travaux doivent démarrer le 22 octobre prochain, elle souhaite connaître les dispositions prises en termes de communication envers les riverains et les commerçants, et en matière de transports scolaires. Elle attend des réponses précises et souhaite connaître les modalités exactes des travaux.

Mr. le Maire fait remarquer qu'il n'a pas eu le plaisir de croiser Mme VOLTO lors des différentes réunions d'information. Par ailleurs, il ajoute que la Mairie a travaillé en étroite collaboration avec les services du Conseil Général. Il espère que ces derniers lui rendent compte de ce qui se passe sur Grenade. Il précise que les services du Conseil Général ont apporté leurs compétences en termes de transport, de voirie et ont donné leur avis sur les déviations en mettre en place. Il invite Mme VOLTO à participer à la prochaine réunion d'information. Le volet « communication » sera présenté, ainsi que les solutions trouvées par les entreprises suite aux demandes des commerçants qui souhaitaient des travaux en plusieurs phases avec un maintien de la circulation entre le pont de Save et la rue de la République. Il fait remarquer que ce chantier a été décalé dans le temps car la décision du Conseil Général a tardé à venir. Il indique à Mme VOLTO que les services communaux se tiennent à sa disposition pour lui donner des informations plus précises, si elle le souhaite.

Mme VOLTO tient à faire remarquer qu'elle ne demandait pas l'information à titre personnel mais au nom de la population puisqu'elle a rencontré les commerçants récemment et qu'ils pensaient que les travaux allaient être suspendus en raison des nouvelles élections. Ces travaux vont commencer prochainement, aussi elle se fait leur porte-parole. Elle pense qu'il est extrêmement important que la commune à l'initiative de ces travaux, donne une information précise aux commerçants, mais aussi aux riverains et de façon plus générale, à l'ensemble des usagers de cette voie.

Mr. le Maire reprend Mme VOLTO. Ces travaux sont à l'initiative de la commune de Grenade et du Conseil Général puisqu'il s'agit d'un chantier sur lequel il y a une co-maîtrise d'œuvre entre la commune et le Département.

Mme VOLTO indique que c'est vrai pour la fin des travaux.

Mr. VIZZINI rebondit sur les propos de Mme VOLTO. Il note qu'il y aura une réunion et des explications et précise que les élus du Groupe Minoritaire participeront avec plaisir à la réunion, si Mr. le Maire veut bien les inviter. Il souhaite néanmoins indiquer que la fin d'année est une période marchande pour les commerçants et il pense qu'il serait souhaitable de reporter les travaux début 2013.

Par ailleurs, il relève une certaine irresponsabilité : Prendre une décision aussi importante le 10.09.2012, à savoir l'attribution d'un marché de 388.000 €, sachant que l'on va démissionner le lendemain. D'après lui, il aurait été normal compte tenu du contexte, de ne pas prendre cette décision. Cette décision aurait du être laissée à l'appréciation de la prochaine Municipalité élue démocratiquement.

# DÉLIBÉRATIONS

Mr. le Maire répond qu'il est entièrement d'accord en termes d'irresponsabilité. Il explique qu'en règle générale, les décisions sont préparées par les services et par l'Adjoint référent, puis soumises à la signature du Maire. Pour ce projet précis, lorsque l'adjoint en cause a proposé la décision à la signature du maire, il devait déjà avoir commencé à rédiger sa lettre de démission. Mr. le Maire en convient : c'est dommage.

Mme VOLTO souhaite savoir qui va superviser le chantier.

Mr. le Maire indique que les travaux seront suivis par Mme CAMBRA, cadre A, responsable du service urbanisme de la commune. Elle sera aidée d'un élu, en l'occurrence le maire, qui assistera, en l'absence d'adjoints, aux réunions de chantier. Il ajoute que ce n'est pas de gaité de cœur qu'il va suivre ce chantier important, sachant que l'on aurait pu le faire plus tôt, si la décision du Conseil Général était intervenue plus rapidement, ou plus tard, s'il avait été prévenu des démissions de certains élus.

Mr. MAUTOR prend le relais de Mr. VIZZINI. Il fait remarquer que jusqu'à présent, le groupe minoritaire n'avait pas droit à l'information ou à participer aux commissions. Aujourd'hui, le groupe minoritaire est désormais majoritaire. Les élus de l'opposition sont eux restés à leur poste et au service de la population. En matière de marchés publics, il tient à souligner que ce n'est pas l'attribution qui fait l'engagement financier de la commune vis-à-vis de l'attributaire, c'est la notification du marché. Dans le cas précis du marché Eiffage, il explique que la décision d'attribuer le marché ne valait pas engagement financier et il demande à connaître la date de notification. Il souhaite connaître le détail des faits et avoir des explications sur cette course en avant alors que l'état des finances de la commune est désastreux. Il se demande si c'est pour des raisons électoralistes que l'on se met à faire rapidement des travaux. Ils sont certes importants, mais ce sont aussi des travaux très visibles, pour lesquels il y aura beaucoup de communication, et une inauguration ! Il souhaite que toutes les dépenses importantes soient suspendues jusqu'à ce que les élections aient eu lieu et qu'une nouvelle Municipalité ait été élue. Il remercie l'assemblée.

Mr. le Maire rappelle qu'un membre de l'opposition siège dans chacune des commissions et qu'il est invité systématiquement lors des réunions. Si le groupe minoritaire ne participe pas aux réunions, c'est de son seul fait.

Mr. VIZZINI demande à avoir la chronologie du marché Eiffage (dates d'attribution, de notification, ...) et demande que l'information soit insérée dans le compte rendu de réunion.

Mr. le Maire répond que cela ne pose pas de problème car il s'agit d'une information publique.

## Chronologie du marché passé avec l'entreprise Eiffage :

Attribution du marché : décision du Maire n° 24/2012 du 10.09.2012

Visa de la Préfecture : 17.09.2012

Notification du marché à l'entreprise le 18.09.2012

Ordre de service n° 1 (préparation chantier) en date du 19.09.2012, accusé de réception de l'entreprise le 20.09.2012

Ordre de service n° 2 (travaux) en date du 10.10.2012, accusé de réception de l'entreprise le 10.10.2012.

## N° 2012/150 - Subventions aux associations (Comité d'Animation, Festi Grenade).

Sur proposition de Mr. le Maire,  
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
décide d'accorder les subventions suivantes :

- ◆ 996,00 €, à l'Association Festi Grenade (montant équivalent au montant des droits de place encaissés par la régie municipale à l'occasion du vide grenier organisé par l'association, le 02.09.2012),
- ◆ 750,00 €, au Comité d'Animation (montant équivalent au montant des droits de place encaissés par la régie municipale à l'occasion du vide grenier organisé par l'association, le 09.09.2012).

## N° 2012/151 - Proposition d'étude pour l'établissement d'un cahier des charges en vue du projet de restauration du tableau « La Gloire Céleste »

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une étude préalable pour l'établissement d'un cahier des charges en vue du projet de restauration du tableau « La Gloire Céleste » de l'église de Grenade. Les travaux de restauration estimés à 59.200,00 € HT, soit 70.803,20 € TTC (+ une option châssis aluminium de 4.500 €), seraient échelonnés sur 3 exercices budgétaires et seraient financés en partie par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Il indique que la Conservation des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) de Midi-Pyrénées préconise au préalable la réalisation d'une étude technique et propose de retenir l'Atelier MEYERFELD-RUIZ, pour un montant de 1.900,00 € HT, soit 2.272,40 € TTC. (cf devis joint en annexe).

Cette étude permettra d'établir le cahier des charges des travaux et précisera le coût de l'opération. Le moment venu, au vu du résultat de l'étude, le Conseil Municipal devra décider ou non d'engager les travaux de restauration du tableau.

Mr. le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'étude,
- de retenir l'Atelier MEYERFELD-RUIZ, pour la réalisation de l'étude technique, sur la base du devis en date du 11.09.2012, arrêté à la somme de 1.900,00 € HT, soit 2.272,40 € TTC,
- de solliciter l'aide de la DRAC, à hauteur de le 50 %, pour financer l'étude.

Mr. VIZZINI indique que le groupe minoritaire estime que jusqu'à l'élection d'un nouveau Conseil Municipal, il n'est pas utile, par déontologie, d'engager des sommes petites ou grandes. Il ajoute que le groupe minoritaire est majoritaire aujourd'hui, il pourrait en jouer, mais ce n'est pas du tout dans sa logique. Il pense qu'il ne faut plus engager aujourd'hui de financements jusqu'aux élections, par respect pour l'équipe qui va arriver et qui prendra les décisions. En tant que porte parole des élus de l'opposition, majoritaires aujourd'hui, il conseille au maire de ne pas inscrire d'engagements financiers dans le cas où il réunirait à nouveau le Conseil Municipal. Il indique que si c'était le cas, le groupe minoritaire voterait contre. D'après lui, jusqu'aux élections, seules les questions administratives doivent être abordées, il faut bien entendu que les affaires courantes soient traitées, c'est un simple principe de bon sens.

Mr. le Maire indique qu'il se devait de proposer cette étude aux conseillers municipaux. Leur réponse est claire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, s'oppose au lancement de cette étude.**

**Résultat du vote concernant la réalisation de l'étude : 3 voix pour et 6 voix contre (Mme COLL, Mr. VIZZINI, Mme VOLTO, Mme PUISSEGUR-GAZEAU, Mr. SOULAYRES, Mr. MAUTOR).**

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Mr. le Maire indique que, malgré le contexte, les services continuent à travailler. Il est donc probable que le Conseil Municipal soit convoqué courant novembre pour prendre des décisions d'ordre technique. Il remercie les conseillers municipaux, ainsi que le public nombreux, et clôt la séance.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆  
Séance levée à 21 h 30.  
◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Pour validation :

Le secrétaire de séance,  
Jean-Jacques CRIPIA



Le Maire,  
Rémy ANDRE,



Pour approbation :

Rémy ANDRE	Valentine VOUZELLAUD absente	Brigitte ZAMPROGNO-ANDRE	Jean-Jacques CRIPIA
Danielle COLL	Jean-Marc VIZZINI	Véronique VOLTO	L. PUISSEGUR-GAZEAU
Guillaume SOULAYRES	Frédéric MAUTOR		